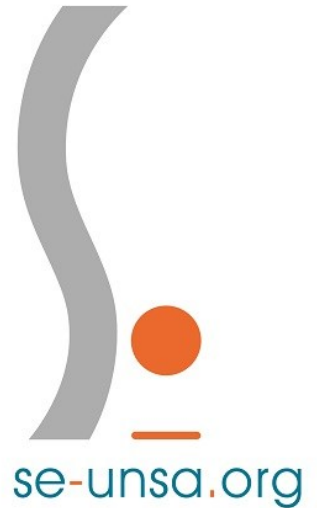


Mouvement 2026

Oui, mais pas sans le SE-Unsa !



03 88 84 19 19

67@se-unsa.org

www.se-unsa67.net

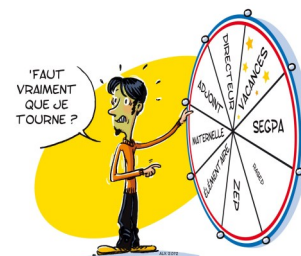


Mode d'emploi

QUI PARTICIPE AU MOUVEMENT ?

Participants obligatoires

- les enseignants nommés à titre provisoire
- les enseignants en retour de disponibilité, de détachement, de congé parental de plus de 12 mois, de CLD
- les collègues victimes de mesures de carte scolaire, **avec 2 MOB obligatoires**
- les stagiaires (PES)
- les entrants dans le département
- les enseignants sortants de stage de spécialisation sans poste et les futurs stagiaires CAPPEI sans poste à la rentrée 2026

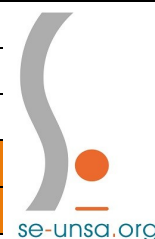


Rappels et conseils importants ICI

Tous les autres enseignants peuvent également participer au mouvement, mais conservent leur poste s'ils n'obtiennent pas satisfaction.

CALENDRIER DES PROCEDURES

16 février : date butoir pour déposer sa demande de priorité sociale ou médicale
Date inconnue : date butoir pour se signaler à son IEN si une fermeture touche son école et que l'on est volontaire pour partir
Du lundi 20 avril (12h) au mardi 5 mai (12h) : saisie des vœux sur la plateforme MVT1D sur ARENA
Autant de fois qu'on veut / Penser à enregistrer un PDF de sa saisie à chaque modification
24 avril : dernier délai pour se signaler si on a demandé à partir en retraite et que l'on souhaite revenir sur sa décision pour garder son poste
5 mai : consultation des accusés de réception de saisie des vœux sans barème sur MVT1D
7 mai : date butoir pour les demandes au titre du rapprochement de conjoint (cf. annexe 7) et de l'autorité parentale conjointe (cf. annexe 8)
Du 11 au 25 mai : vérification de l'accusé de réception avec barème par les enseignants sur MVT1D
26 mai : consultation des accusés de réception définitifs sur MVT1D
3 juin : résultats de la phase informatisée sur MVT1D
Après les résultats : retour des fiches de titulaires de secteur TS si obtention d'un poste de ce type (cf. annexe 13)
5 juin : date butoir pour les demandes d'essai bilingue (cf. annexe 12)
13 juin : date butoir pour les demandes d'essais ASH sur les postes restés vacants à l'issue de la phase informatisée (cf. annexe 16)
1ère semaine de juillet : 1ère phase manuelle d'ajustement sur les postes non pourvus
Dernière semaine d'août : 2ème phase manuelle d'ajustement sur les postes non pourvus



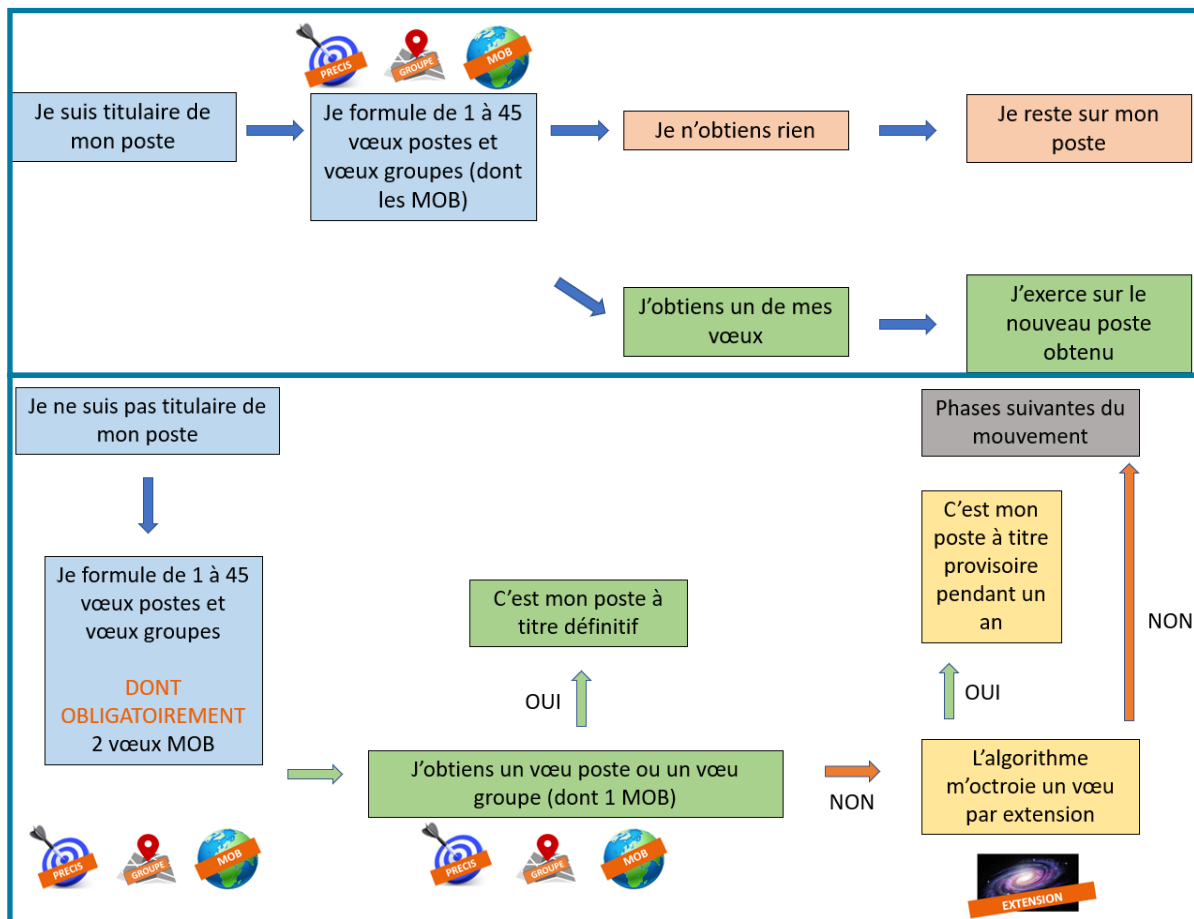
LE BAREME (cf. annexe 6) = ancienneté + bonifications

Ancienneté	
Ancienneté d'enseignant du 1er degré au 01/09/25	15 pts offerts à tous les PE + 1 pt / an

Bonifications	
Stabilité ASH + MECS	15 pts pour 1 an / 20 pts 2 ans / 25 pts 3 ans <i>Être en ASH l'année du mouvement</i>
Intérim de direction	Priorité absolue selon les conditions fixées dans la circulaire
Mesure de carte scolaire (fermeture de classe) Cf. Annexe1	100 pts pour tous vœux 300 pts sur la circo du poste fermé 500 pts sur l'école du poste fermé 1000 pts si fermeture d'école (hors fusions) +60 pts en cas de fermetures successives +priorité de retour sur poste si réouverture
Ancienneté sur poste à titre définitif au 31/08/26	15 pts après 3 ans puis 1 pt / an, plafonné à 7 ans (19 pts max.)
Réintégration suite à CLD	Priorité de retour sur le poste perdu si mis en 1er vœu et si poste libre
Réintégration suite à congé parental (+ de 12 mois) et détachement	100 pts pour tous vœux 300 pts sur sa circo 500 pts sur son école
Entrée en stage CAPPEI	Priorité après les PE titulaires du CAPPEI ou équivalent

Rapprochement de conjoint, autorité parentale conjointe	25 pts
Stabilité REP / REP+ <i>+écoles Ampère, Rhin, Ste Aurélie et Aubrac</i>	30 pts après 5 ans consécutifs
Caractère répété de la demande du 1er vœu	15 pts
Echelons	De 18 à 53 pts selon l'échelon détenu. Au 31/08/25 par promotion ou avancement Au 01/09/25 par classement ou reclassement
Enfants à charge ou à naître	5 pts / enfant (- de 18 ans au 01/09/26)
Situation médicale ou sociale	14 pts (après étude en GT)
RQTH (handicap)	100 pts pour tous ou 500 pts (après étude en GT avec les médecins de prévention)
QPV (quartier politique de la ville)	20 pts après 5 ans consécutifs
CLA (contrat local d'accompagnement)	20 pts après 3 ans consécutifs

SAISIE DES VOEUX



LE VŒU GROUPE

Vœu groupe = une zone + un regroupement de postes

Liste des 20 zones	Liste des 11 regroupements de postes
Stg 1 Stg 2 Stg 3 Stg 4 Stg 5 Stg 6 Stg 7 Eurométropole Nord La Wantzenau Rhin Truchtersheim Kochersberg Eurométropole Sud Ouest Erstein Haguenau Sud Haguenau Nord Molsheim Obernai Saverne Sélestat Vosges du Nord Wissembourg	1. TOUT POSTE ORDINAIRE = Mat, mat fra bil, élém, élém fra bil, DCOM, chargé d'école, TS 2. MATERNELLE = Maternelle et mat fra bil 3. ELEMENTAIRE = Elémentaire et élém fra bil 4. DEDOUBLE MATERNELLE = GS dédoublée 5. DEDOUBLE ELEMENTAIRE = CP et CE1 dédoublé 6. ASH = ULIS école, SEGPA 7. REMPLACANTS = ZIL + ZRD 8. DIRECTIONS de 2 à 5 classes (hors REP/REP+) = direction mat, élém, prim 9. DIRECTIONS de 6 à 11 classes (hors REP/REP+) = direction mat, élém, prim 10. ALLEMAND maternelle 11. ALLEMAND élémentaire

+ tri des écoles

Possibilité également de faire le vœu groupe ASSIMILE COMMUNE sur tout Strasbourg !

Ex : Strasbourg élémentaire / Strasbourg maternelle... ou tout autre type de poste

Attention ! Le vœu assimilé commune sur toute autre commune du département abouti à postuler sur tous les postes de la commune en un seul vœu : élémentaire, maternelle français bilingue, direction, ULIS, SEGPA, RASED...

LE VŒU GROUPE à mobilité obligatoire ou MOB

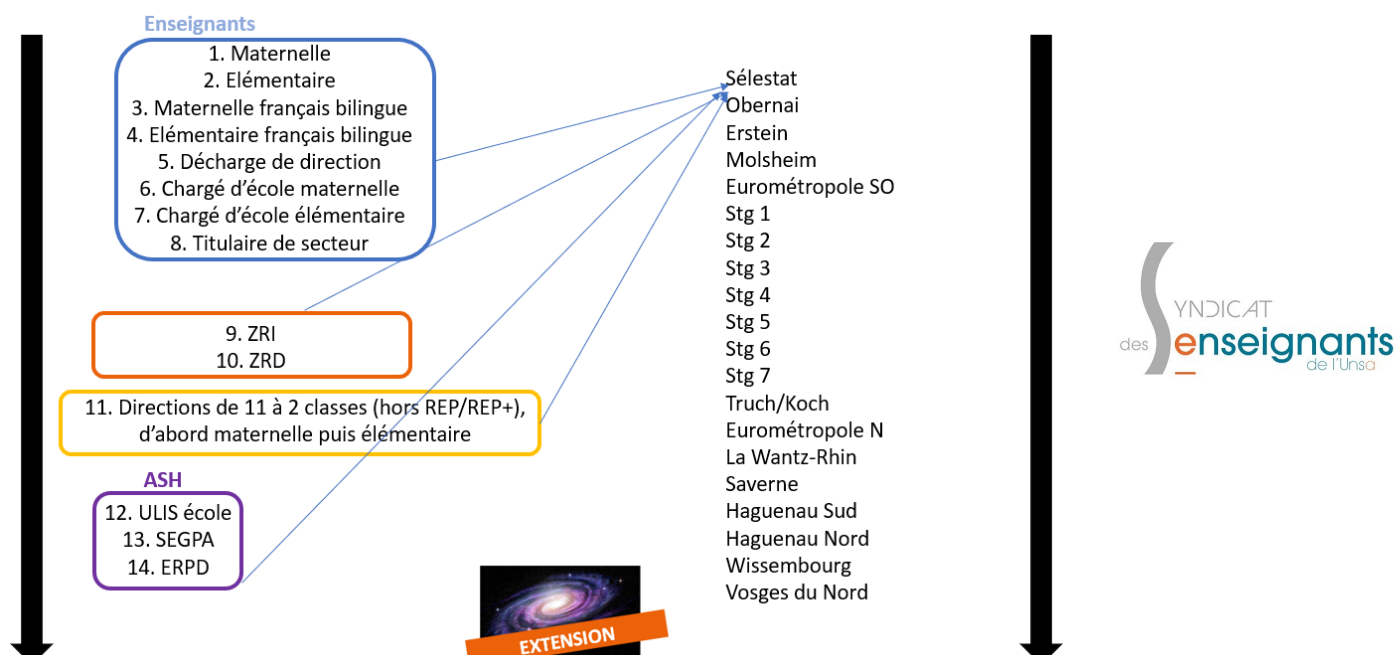
Obligation de saisir 2 MOB pour les participants obligatoires !

Également accessibles aux autres participants, mais sans contraintes particulières.

Liste des 4 bassins	Liste des 11 regroupements de postes
Nord Ouest Saverne Vosges du Nord Truchtersheim Kochersberg	1. TOUT POSTE ORDINAIRE = Mat, mat fra bil, élém, élém fra bil, DCOM, chargé d'école, TS 2. MATERNELLE = Maternelle et mat fra bil 3. ELEMENTAIRE = Elémentaire et élém fra bil 4. DEDOUBLE MATERNELLE = GS dédoublée 5. DEDOUBLE ELEMENTAIRE = CP et CE1 dédoublé 6. ASH = ULIS école, SEGPA 7. REMPLACANTS = ZRI + ZRD 8. DIRECTIONS de 2 à 5 classes (hors REP/REP+) = direction mat, élém, prim 9. DIRECTIONS de 6 à 11 classes (hors REP/REP+) = direction mat, élém, prim
Nord Est Haguenau Nord Haguenau Sud La Wantzenau Rhin Wissembourg	10. ALLEMAND maternelle 11. ALLEMAND élémentaire
Strasbourg Strasbourg 1 à 7 Eurométropole Nord Eurométropole Sud Ouest	+ tri des écoles
Centre Alsace Erstein Obernai Molsheim Sélestat	

AFFECTATION PAR EXTENSION DES VOEUX

Lorsqu'un participant obligatoire au mouvement n'obtient aucun de ses vœux précis ou vœux groupes, l'algorithme procède à une **affectation aléatoire à titre provisoire** dans le département. Voici le schéma d'attribution.



L'algorithme cherche d'abord un poste dans la circonscription de Sélestat, dans l'ordre des postes affichés. Puis il descend dans la liste des circonscriptions jusqu'aux Vosges du Nord jusqu'à ce qu'il trouve un poste.

OU SAISIR MES VŒUX ?

[Arena67](#) / Rechercher une application / Iprof / Espace personnel-mon dossier RH / I-Prof Enseignant / Les services / SIAM / Phase intra-départementale

LES DIFFERENTS TYPES DE VŒUX

Vœu poste = un type de poste dans **une école**

Ex : tout poste en élémentaire de l'E.E. St Jean à Strasbourg

Vœu groupe = un regroupement de postes dans **une circonscription** OU assimilé commune pour **Strasbourg**

Ex : Strasbourg 1 / tout poste de maternelle

Strasbourg / tout poste en élémentaire

Vœu groupe à mobilité obligatoire MOB = un regroupement de postes dans **un bassin**

Ex : Bassin Nord Ouest / tout poste en élémentaire

LES ACTIONS DU SE-UNSA POUR LE MOUVEMENT

[Rubrique MOUVEMENT 2026](#) avec tous les articles utiles

[RDV PERSONNALISES](#) pour les adhérents

[Calculateur de barème](#)

[Outils MOUVEMENT](#) afin d'optimiser et de simplifier sa saisie de vœux

[Espace ADHERENTS](#) avec des infos réservées



Du 1er mars au 10 mai, opération **ADHESION DECOUVERTE** afin d'être adhérent jusqu'à la fin de l'année scolaire.

60€ pour le PES / 80€ pour les titulaires

Le SE-Unsa reste à vos côtés !



03 88 84 19 19

67@se-unsa.org

www.se-uns67.net